COMMUNE DE LIDDES AMENAGEMENT LOCAL

Villages de la Commune

Degrés de sensibilité	Zones :
2	Zone du centre des villages
2	Zone du hameau 0.60
2	Zone extensive du village 0.60
2	Zone mixte résidentielle, commerciale et touristique du Chapelet 0.30
2	Zone mixte résidentielle, commerciale et touristique du Chapelet 0.60
2	Zone d'habitation individuelle 0.30
2.3.3	Zone de constructions et d'instalations publiques A,B,C
3	Zone d'activités sportives destinée au domaine skiable existant
	Zone à bâtir à aménager
	Zone agricole
3	Zone agricole protégée
	A titre indicatif :
	Zone de protection archéologique
	Monuments culturels dignes de protection :
	Intégration au site
	Patrimoine architectural
	Aire forestière
	Zone de danger d'avalanches rouges
	Oléoduc
	Lignes H.T

Plan d'affectation des zones — **Echelle 1: 2000** — **1038 / 0007.2**

déc.2000

Bernard Ogier, arch. sia, fsai, urbaniste fus, 1951 Sion,
GSM 079/ 213.89.24 Tél. 027/322.76.06 - Fax 027/ 323.72.19
E-Mail : bernardogier@hotmail.com

Traitement informatique :
SITTEL Consulting SA, Avenue de la Gare,1950 Sion 2 Nord

Tél : 027/ 322 48 46 - Fax 027/ 322 48 55 - E-Mail:sittel@sittel.ch

approuvé par l'assemblée primaire le : 25.02.2005

Le Président: Daniellay J.-C. — Le Secrétaire: Lisbon R.

homologué par le conseil d'Etat : Homologué par le Conseil d'Etat — séance du 20 DEC. 2006

Droit de sceau : Fr. 300.–

Le chancelier d'Etat:

OLEODUC — ROUTE PROJETEE — LIGNE H.T — LIGNE H.T

6 FONTAINE-DESSOUS — 12 FORNEX — 4 RIVE-HAUTE — 13 LES MOULINS — 5 FONTAINE-DESSUS — 3 CHANDONNE — ROUTE PROJETEE — REPORT D'INDICE

7 VICHERES — 9 LE CHAPELET — 8 PETIT-VICHERES

P.A.S 2

Planches — L'A — Fontaine Dessous — Les Planchamps — Combaz — Monz — Chez Les Droz — Le Pin — Les Prazz — Chez Les Reyers — Les Ceux — Vicheres — Petit Vicheres — Le Chapelet — Pentin

N

578800 579000 579200 579400 579600 579800 580000 577600 577800 578000 578200 578400 578600

95600 95400 95200 95000 94800 94600 94000 93800 93600 93400 93200